



Direction de la communication de la
province Sud

SCOM/communication

CONSULTATION POUR LES PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ASSISTANCE
RÉDACTIONNELLE ET DE CONSEILS EN STRATÉGIE DE COMMUNICATION 2025-2027

CAHIER DES CHARGES

SOMMAIRE

1. OBJET DE LA CONSULTATION	3
2. DESCRIPTIF DES PRESTATIONS.....	3
3. DURÉE DES PRESTATIONS.....	3
4. CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES.....	3
5. VALIDITÉ DES OFFRES.....	3
5.1 REMISE DES OFFRES.....	3
5.2 CONTACT.....	4
6. MODALITÉS DE RÈGLEMENT	4
7. PÉNALITÉS	4

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Dans le cadre de sa communication digitale, la province Sud, via son service de communication souhaite mettre en œuvre une prestation d'accompagnement et d'assistance rédactionnelle et de conseils en stratégie de communication, incluant l'ensemble des outils digitaux de la province Sud, couvrant la période de janvier 2025 à décembre 2027.

2. DESCRIPTIF DES PRESTATIONS

Sous la responsabilité du directeur de la communication, le prestataire devra fournir les services suivants :

- **Assistance rédactionnelle** : Élaboration de contenus rédactionnels (communiqués de presse, discours, articles, etc.) ;
- **Diagnostic régulier** : Présentation périodique d'un diagnostic sur les actions et outils de communication utilisés afin d'évaluer l'efficacité ;
- **Proposition d'amélioration** : Élaboration et soumission de recommandations pour optimiser les stratégies et les supports de communication de la Province.
- **Veille sur les outils de communication** : Suivi des évolutions dans le domaine des outils de communication (médias numériques, plateformes, etc.), avec des rapports réguliers sur les opportunités d'amélioration ou d'innovation ;
- **Développement de partenariats** : Identification et accompagnement de partenaires pour soutenir la Province dans la mise en œuvre de ses stratégies de communication.

3. DURÉE DES PRESTATIONS

A effectuer du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

4. CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

Il sera tenu compte dans le jugement des offres des critères pondérés suivants :

- Le prix des prestations (70%)
- La valeur technique (30%)

5. VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

5.1 REMISE DES OFFRES

L'offre se compose :

- du présent cahier des charges paraphées,
- d'une proposition commerciale sous forme de devis détaillé,
- d'un dossier de présentation de la société et les moyens humains et techniques dont elle dispose.

L'offre pourra être déposée sous format papier, contre récépissé, à l'accueil du centre administratif de la province Sud, situé 6 route des Artifices, adressée au service communication de la province Sud

ou par courriel à :

sebastien.prevost@province-sud.nc

et en copie nicolas.n-guyen@province-sud.nc

Avant le vendredi 15 novembre 2024 à 16h00 délai de rigueur

5.2 CONTACT

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, il sera nécessaire de s'adresser à monsieur :

- N'GUYEN Nicolas

- Tel : 20 32 26

- Courriel : nicolas.n-guyen@province-sud.nc

6. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le montant de la prestation effectuée sera facturé par l'entreprise à la fin de chaque mois, sur présentation d'une facture adressée au service de la communication de la province Sud.

7. PÉNALITÉS

Toutes prestation non livré dans les délais, se verra appliquer une pénalité de 10 000 Frs CPF par jour de retard.